



INTEMPERIES JUILLET 2024

Information à la population de Sarreyer – 8 août 2024 à 19h

Vincent Michellod, Commune de Val de Bagnes - Vice-président
Anne Bühler, Commune de Val de Bagnes - Conseillère communale
Pierre-Yves Gay, Commune de Val de Bagnes - Conseiller communal
Anne-Michele Lack, Commune de Val de Bagnes - Conseillère communale
Pierre-Martin Moulin, Commune de Val de Bagnes – Secrétaire général
Sidoli Louis-Ernest, Commune de Val de Bagnes – Directeur opérationnel
David Maret, Commune de Val de Bagnes - Guide observateur
Mathieu Moulin, Commune de Val de Bagnes – Directeur opérationnel
Frédéric Moulin, Etat du Valais - Voyer cantonal
Antoine Guérin, Bureau Norbert - Ingénieur

- Explication de la situation géologique
- Accès routiers au Haut Val de Bagnes
- Route du Soleil
- Ecole
- Divers
- Questions

Questions / réponses

Est-ce que le 1^{er} bus de la journée est réservé exclusivement aux étudiants ?

- Non, tout citoyen peut le prendre aussi.
- Les nouveaux horaires sont publiés [sur le site internet](#) et transmis via le groupe WhatsApp.



Beaucoup de personnes, non-résidentes de Sarreyer, empruntent la route du Soleil. Est-ce que des restrictions d'utilisation sont prévues ?

Aucune restriction n'est prévue. Tenant compte des besoins des citoyens, des entreprises, des commerces, des travaux et des touristes, la route sera libre d'accès.

Dès que le pont entre Lourtier et Sarreyer sera opérationnel, est-ce que la circulation sur la route du Soleil sera toujours possible en hiver ?

Non, dès qu'une solution pérenne permettra la circulation entre Sarreyer et Champsec, la route du Soleil sera restituée à la commune et retrouvera son statut de route forestière.

A la place de la pose de filets, est-il possible d'installer une structure de type galerie sur la route du Soleil ?

Non, ces structures sont exclusivement installées lorsqu'un objet est définitif et pas temporaire.

Est-ce que les poids lourds pourront emprunter la route du Soleil ?

Oui, le tonnage doit être encore être défini selon l'état de la route. Il est actuellement limité à 18 tonnes mais un examen et un renforcement de la route à certains endroits pourraient permettre d'élever le tonnage toléré.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Est-il possible d'installer des miroirs ?

Oui, des miroirs seront posés à certains endroits pour améliorer la visibilité.

Est-il possible d'installer des barrières de sécurité le long de la route ?

Oui, des barrières seront posées à certains endroits selon les normes en vigueur.

Pour les travaux de goudronnage qui se dérouleront la nuit, est-ce que les horaires sont déjà connus ?

Les horaires n'ont pas encore été définis et seront communiqués dès que possible. En principe, les travaux débuteront après le passage du dernier bus, vers 21h00 environ. La durée des perturbations de circulation est évaluée à 3 nuits maximum.

Dans l'attente du goudronnage de la route du Soleil, est-ce que des travaux d'entretien sont prévus (pas tout le monde possède un 4x4) ?

Oui, des mesures d'amélioration sont prévues. Elles seront entreprises dès la fin des travaux de curage, en amont de la pose de l'enrobé. Ensuite, un entretien régulier sera effectué..

Est-il prévu d'interdire la circulation des vélos sur la route du Soleil ?

Non. Nous avons demandé à Verbier Tourisme d'inviter les cyclistes à éviter cet axe de manière à ne pas créer un danger supplémentaire. Certains sentiers seront toutefois interdits durant la période de curage, par sécurité.

Pour la gestion des dangers d'avalanches, est-ce que la commune prévoit d'installer des Gazex (système de déclenchement) ?

Non, une surveillance régulière et des minages préventifs seront effectués en fonction de l'évolution météorologique.

Quand pourrons-nous rejoindre Lourtier à pied ?

Cela est difficile à dire pour le moment. Cependant, la commune va analyser les possibilités et tiendra au courant la population.

Si une personne veut prendre les cabines à Verbier pour se rendre au travail au Châble ou en plaine, idem pour la personne qui habituellement parquait au Châble pour aller travailler à Verbier, où peut-elle parquer dans la station et à quelles conditions ?

Une réflexion doit être menée sur le sujet et les informations seront fournies dès qu'une décision sera prise. Dans l'intervalle, les personnes concernées peuvent adresser leur demande à emcr@valdebagnes.ch.

Vu la taille et le coût du futur pont, pourquoi ne pas envisager une télécabine ?

Des réflexions sont en cours à ce sujet de la part du Canton.

Est-il possible de définir une place hélicoptère pour les interventions sanitaires ?

Les hélicoptères ont déjà plusieurs possibilités de pose en cas d'intervention sanitaire. Cependant, la commune analysera divers lieux adaptés et les transmettra à l'OCVS ainsi qu'aux compagnies d'hélicoptères.

Pour les questions de santé, M. Dugerdil, médecin retraité, se met à disposition des habitants de Sarreyer pour des conseils si ceux-ci sont dans l'incapacité de se déplacer.

Des félicitations de la part des citoyens sont transmises à toutes les personnes et instances pour le travail effectué et la qualité de l'information destinée à la population.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Les Autorités communales rappellent leur soutien et remercient la population pour leur esprit d'équipe et de solidarité.

Fin de la séance à 20h00

Informations complémentaires

Décisions concernant la route du Soleil

L'ensemble des données, des observations et des résultats des simulations trajectographiques a été présenté à la Commune de Val de Bagnes, au Service des dangers naturels (SDANA) et au Service de la mobilité (SDM) de l'Etat du Valais le mardi 6 août 2024. Suite à cette séance, les décisions suivantes ont été prises :

- ❖ Réalisation d'une purge légère de tous les affleurements rocheux situés en bordure de route
- ❖ Dans la partie supérieure du versant, des travaux sur cordes sont prévus afin de purger le plus de blocs instables/remobilisables possibles (pierres et blocs coincés derrière des souches ou des troncs d'arbres tombés en travers de la pente, blocs isolés en équilibre précaire, blocs pratiquement détachés, etc.)
- ❖ Installation de filets pare-pierres provisoires dans les principaux couloirs de propagations

L'objectif est d'assainir le versant et réduire au maximum le danger de chute de pierres/blocs sur la route

Planification des travaux de sécurisation de la route du Soleil

- ❖ L'entreprise MTM Maret a été mandatée pour réaliser les travaux
- ❖ La purge sera supervisée par un géologue et par le guide-observateur des dangers naturels
- ❖ Trois semaines de travaux sont prévues pour purger les secteurs n°1 à 3 (classés par ordre de priorité)
- ❖ Les travaux de sécurisation débuteront le lundi 12 août 2024
- ❖ L'amplitude horaire des travaux ne se chevauchera pas avec les principaux horaires de fréquentation de la route ; ils démarreront donc après 8h00 et se termineront vers 16h30 - 17h00
- ❖ En plus de l'équipe de cordistes, des cantonniers (sentinelles) assureront la sécurité et la circulation sur la chaussée. A priori, aucune fermeture prolongée de la route ne devra être mise en place ; en effet, seules des coupures temporaires journalières (pouvant aller de quelques minutes à plusieurs dizaines de minutes) seront nécessaires pour évacuer les blocs et les débris accumulés sur la chaussée

Restriction concernant l'utilisation de la route du Soleil

- ❖ Compte tenu du danger de chute de pierres/blocs, l'utilisation de la route doit être limitée au strict nécessaire. Il est demandé à la population de s'organiser pour optimiser les déplacements ! Dans l'absolu, il faudrait pouvoir se limiter à un aller/retour par jour, soit un passage le matin et un passage le soir
- ❖ Rappel : Ne pas stationner le long de la route
- ❖ En plus des chutes de pierres/blocs, la Route du Soleil est exposée au danger de coulée de boue / lave torrentielle et au danger d'avalanche

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
 Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
 +41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



- ❖ Un plan d'alarme et d'intervention (PAI) est en train d'être établi par la commune, le SDM et le géologue en charge du dossier. Pour le moment, concernant les chutes de pierres/blocs, les conditions suivantes pourraient entraîner une fermeture provisoire de la route :
 - > *Alerte "intempéries" de degré 4 (danger fort) ou 5 (danger très fort)*
 - > *Chute de blocs ou éboulement significatif sur la route*
 - > *Observation d'une fréquence de chute de blocs élevée dans un secteur donné qui pourrait être suivie d'un plus gros événement*

Suite des travaux concernant la route du Soleil

- ❖ Surveillance en continu pendant le plan d'alarme
- ❖ Suite des investigations pour une sécurisation à plus long terme
- ❖ Travaux de pose de l'enrobé dès la fin des purges et de la sécurisation
- ❖ Les travaux seront réalisés principalement de nuit

Pont de Sarreyer

La pose d'un nouveau pont est toujours à l'étude et ne sera pas érigé avant 2025.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS

Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS

+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch

